

REPUBLIQUE DU NIGER

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE

DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE URBAINE, SEMI URBAINE ET DE
L'ASSAINISSEMENT

PROJET D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT EN
MILIEU RURAL DANS LES REGIONS DE MARADI, TAHOUA ET TILLABERY

REALISATION DE 10 MINI ADDUCTIONS D'EAU POTABLE (MINI-AEP) DANS LA
REGION DE MARADI – LOT N°1

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

Date : **01/02/2010**

Appel d'Offres No : **2010/01/MH/DHUSU/A**

N° du don FAD : **2100155009266**

N° du don du Fonds IAEAR : **5800155000051**

Titre des dons BAD : **P-NE-EA0-007**

1. Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu respectivement du Fonds Fiduciaire de l'Initiative pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Assainissement en milieu rural (IAEAR), et du Fonds Africain de Développement (FAD) deux dons en différentes monnaies, pour financer le coût du projet d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (AEP) en milieu rural dans les régions de Tahoua, Maradi et Tillabéry. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre des deux dons sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre des **travaux de réalisation de 10 Mini- AEP dans la région de Maradi**. Sont admis à concourir tous les soumissionnaires répondant aux critères d'éligibilité tels que définis dans les Règles et Procédure pour l'acquisition des biens et travaux du Groupe de la Banque Africaine de Développement.

2. Le Ministère de l'Hydraulique lance un Appel d'Offres international, pour **la réalisation des travaux de 10 installations d'AEP dans la région de Maradi**, constitués en un seul lot. Le délai d'exécution est de dix (10) mois hors hivernage (Août-septembre), y compris deux (2) mois de mobilisation.

3. Le dossier d'Appel d'Offres peut être acheté auprès de la Direction des Ressources Financières et Matérielles du Ministère de l'Hydraulique, BP : 257 Niamey - Niger ; Téléphone (227) 20 72 38 89 ; Télécopie : (227) 20 72 40 15; moyennant paiement d'un montant non remboursable de **Cent Cinquante mille (150 000) Francs CFA** ou de sa contre-valeur dans une monnaie librement convertible. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires au près de la Direction de l'Hydraulique Urbaine, Semi Urbaine et de l'Assainissement du Ministère de l'Hydraulique, à la même adresse.

4. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie d'un montant de **dix millions (10 000 000) de Francs CFA** ou de sa contre-valeur dans une monnaie convertible et doivent être remises à l'adresse de la Direction des Ressources Financières et Matérielles du Ministère de l'Hydraulique ci-dessus indiquée avant le **mardi 22 mars 2010 à 9 heures 00 mn T.U** où elles seront ouvertes le même jour à 9h 30 mn en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis.

5. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de cent quatre vingt (180) jours à compter de la date prévue pour l'ouverture des offres.